

## REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Arrêté de Mme la Maire n° A - 162 - 2025**

### **ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE VILLIERS-LE-BEL**

Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villiers-le-Bel approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 29 septembre 2006 et modifié par délibérations du Conseil municipal en date du 23 septembre 2011, 20 septembre 2013 et 7 février 2014, révisé et approuvé par délibération du Conseil municipal en date le 2 février 2018 et modifié en date du 27 septembre 2019, mis à jour en date du 4 février 2021 et modifié en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 juin 2024 prescrivant la modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU), décidant de réaliser une étude environnementale et fixant les modalités de la concertation,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 décembre 2024 tirant le bilan de la concertation préalable à la modification n° 2 du PLU,

Vu les pièces du dossier de modification n°2 du PLU soumis à l'enquête publique ;

Vu la décision en date du 10 avril 2025 du président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise désignant monsieur Philippe MILLARD en qualité de commissaire enquêteur,

### **ARRETE**

**Article 1 :** Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du PLU de Villiers-le-Bel, du lundi 26 mai au vendredi 27 juin 2025, soit pendant 33 jours consécutifs

**Article 2 :** Monsieur Philippe MILLARD, a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise

**Article 3 :** Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Villiers-le-Bel, au service urbanisme, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie,

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 00 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30  
Les mardis de 13 h 30 à 17 h 30

Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6237>

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-6237@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6237@registre-dematerialise.fr)

Les observations adressées par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6237> dans les meilleurs délais et visibles par tous.

Le dossier dématérialisé de l'enquête publique sera aussi disponible sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <https://www.ville-villiers-le-bel.fr/1694/agir-ensemble/amenageons-la-ville/enquetes-publiques-d-urbanisme.htm>

Le public peut consigner ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Le public peut également adresser ses observations soit par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Villiers-le-Bel, 32 rue de la République, 95400 Villiers-le-Bel, qui les annexera au registre d'enquête, soit directement au commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Le public pourra obtenir des informations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Villiers-le-Bel auprès du Service Urbanisme et foncier, situé à la mairie, 32 rue de la République 95 400 Villiers-le-Bel, Tél : 01 34 29 29 00.

Les observations du public devront être transmises pendant la période de l'enquête publique.

**Article 4 :** Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la Mairie le :

Lundi 26 mai de 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi 4 juin de 14 h 00 à 17 h 00

Samedi 14 juin de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi 27 juin de 14 h 00 à 17 h 00

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage, sur les panneaux administratifs de la Commune au moins quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Ces mesures de publicité seront attestées par un certificat d'affichage.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les deux journaux diffusés dans le département, le Parisien et la Gazette du Val d'Oise.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la seconde insertion.

L'avis au public sera publié sur le site internet de la ville de Villiers-le-Bel.

**Article 6 :** À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à madame la maire de Villiers-le-Bel le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur durant un an à la Mairie de Villiers-le-Bel, au service urbanisme et foncier, ainsi qu'à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/6237>

**Article 7 :** Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal pourra, au vu des conclusions de monsieur le commissaire enquêteur, apporter des modifications au projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil municipal se prononcera, par délibération, sur l'approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public.

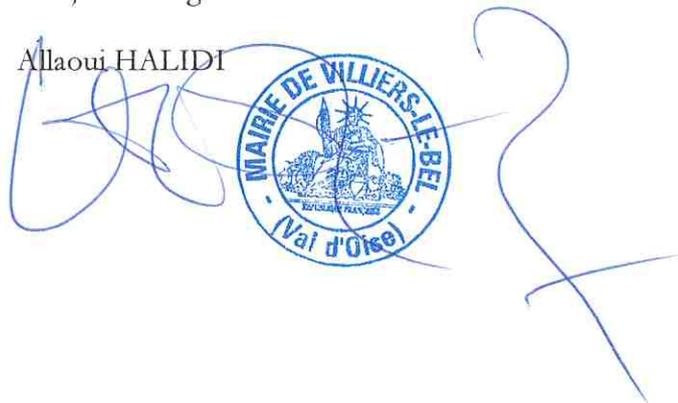
**Article 8 :** Une copie du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Préfet du Département du Val d'Oise,
- Monsieur le Commissaire enquêteur,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Val d'Oise

Fait à Villiers-le-Bel le 30 AVR. 2025

Pour Madame la Maire  
L'adjoint délégué

Allaoui HALIDI

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Allaoui HALIDI', written over a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the text 'MAIRE DE VILLIERS-LE-BEL' at the top, 'VAL D'OISE' at the bottom, and a central emblem featuring a landscape with a tower and a sun. The signature is written in a cursive style and extends to the right of the stamp.